



**HAL**  
open science

## Licence LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères). 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02036861

**HAL Id: hceres-02036861**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036861>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations  
étrangères

de l'Université Paris Ouest Nanterre  
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140007241

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Nanterre.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Proposée par l'UFR Langues et Cultures Étrangères (LCE) de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, la mention fédère cinq spécialités : *Études germaniques*, *Études italiennes*, *Études portugaises et brésiliennes*, *Études hispaniques et hispano-américaines* et *Études anglophones*. Elle a accueilli en 2011-2012 1071 étudiants dont 572 en première année (L1), 215 en L2 et 284 en L3. Les trois premières spécialités proposent un seul parcours ; les deux autres comportent respectivement cinq et six parcours avec une majeure (espagnol ou anglais) et une mineure à choisir parmi « Cultures des pays des langues européennes », « Histoire », « Autre langue », « Sciences du langage » ou « Approfondissement disciplinaire ». Un parcours avec mineure « Philosophie » est proposé en *Études anglophones*.

Avec un volume horaire global d'environ 1500 heures, il s'agit de former, en abordant progressivement les différents champs disciplinaires des aires linguistiques concernées (langues, littérature, civilisation), des linguistes ayant les compétences communicationnelles, culturelles et préprofessionnelles leur permettant de poursuivre, dans l'établissement, leurs études dans les spécialités à orientation recherche, enseignement, ou professionnelle du master *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE), ou dans les masters de l'UFR Philosophie Information-Communication Langage Littérature Arts du Spectacle (PHILLIA), avec la spécialité *Français langue étrangère* (FLE). Ces compétences leur permettront, selon les spécialités et les parcours choisis, de s'insérer professionnellement dans des domaines d'activité diversifiés (enseignement, culture, traduction, information et communication...).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Avec un système majeure-mineure favorisant les réorientations, l'accent est mis sur la progressivité des enseignements et sur l'équilibre entre champs disciplinaires, aires géographiques et périodes étudiées permettant ainsi aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences linguistiques, culturelles et préprofessionnelles visées. Visiblement soucieuse des attentes de son environnement socio-économique, la mention, dont le mode de gouvernance reste encore à définir, apparaît plutôt, dans son pilotage, comme un agrégat de spécialités avec une connaissance limitée voire inexistante de sa population étudiante et de son devenir.

Le projet pédagogique, positionné dans l'offre de formation locale et dans un contexte universitaire élargi, utilise judicieusement la structure semestrielle préconisée par l'établissement : « Enseignements fondamentaux » (15 ECTS, Crédits européens), « Enseignements complémentaires » (9 ECTS), « Parcours personnalisé » (4,5 ECTS) et « Compétences professionnelles » (1,5 ECTS), avec mutualisations intra-mention et intra/extra-domaine. S'il n'y a qu'un seul cours magistral (CM) en *Études anglophones*, CM et travaux dirigés (TD) sont plutôt équilibrés en *Études portugaises*, *Études germaniques* et *Études hispaniques et hispano-américaines*. Les enseignements d'ouverture (72h-78h/semestre en première année - L1) sont logés dans les « Enseignements complémentaires » correspondant aux parcours, parmi lesquels « Cultures des pays des langues européennes » (de création récente) ou les parcours mono-disciplinaires en anglais et en espagnol. La formation en informatique, généralement en L2, conduit à la certification C2i (Certificat Informatique et Internet), l'établissement facilitant l'accès à des certifications en anglais, en portugais et en espagnol. Les compétences transversales (essentiellement techniques d'écriture en français) sont acquises dans les unités d'enseignement (UE) « Parcours personnalisés » et « Compétences professionnelles » sans dispositif de suivi dédié. L'UE « Compétences professionnelles » est présente à chaque semestre avec notamment, en S5 ou S6, un stage optionnel court validé par un simple rapport de stage. Les parcours personnalisés de L3 sont plutôt conçus dans une perspective préprofessionnalisante. Le contrôle des connaissances associe, en première session, contrôle continu et épreuve finale (pondération arrêtée par l'équipe de formation), l'examen terminal étant réservé aux étudiants à statut dérogatoire, dispensés d'assiduité ou inscrits en Enseignement à Distance (EAD). Les règles de compensation sont conformes à l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011. Les compétences extra-disciplinaires représentent 20 % de l'évaluation globale. L'évaluation des enseignements par les étudiants semble, dans l'attente d'une systématisation annoncée de la procédure, reposer sur quelques rares initiatives individuelles et sur les entretiens-bilans des étudiants de L1 avec les enseignants référents.

Les enseignements de mise à niveau et de méthodologie du travail universitaire, peu lisibles dans la maquette, sont portés par les UE établissement (« Grands repères » en S1 et S2 ou remédiation « Consolidation des compétences » en S2), les modules du Service Universitaire de FORMation des Maîtres (SUFOM) étant à peine mentionnés. Le tutorat (deux heures/semaine en L1) est assuré par des étudiants de master, un enseignant référent proposant actions de remédiation et aide à l'orientation avec le soutien du Centre d'accompagnement, de conseil, d'information et d'orientation sur les parcours personnalisés des étudiants (CACIOPE). Le dispositif de réorientations dans la mention ou les UFR LCE et PHILLIA, sans doute applicable à toutes, n'est mentionné que par une seule spécialité (réorientation en début et en fin de S1 et de L1 traitée par une commission pédagogique). Si une soixantaine d'établissements universitaires étrangers (plus d'un tiers pour *Études anglophones*) est mise en avant de façon plutôt disparate, aucune information n'est donnée sur les flux d'étudiants de licence concernés par la mobilité internationale. Les tableaux des indicateurs, incomplets et peu exploitables, font cependant apparaître une chute constante du taux d'étudiants admis en L2 (46 % en 2008/2009 - 27 % en 2010/2011) et de celui des étudiants ayant validé leur diplôme (40 % en 2008/2009 - 28,5 % en 2010/2011), alors que le taux d'abandon en L1, non mentionné pour « toutes spécialités confondues », est passé de 59 % en 2008/2009 à 28 % en 2011/2012 pour *Études anglophones*.

Les différents parcours sont conçus en articulation, souvent théorique, avec l'une des cinq spécialités professionnelles et/ou recherche du master *LLCE*, avec les masters parcours enseignement ou le master *FLE* (avec parcours dit « tremplin » en L3). L'aide à l'élaboration du projet professionnel, pour laquelle des modules établissement dédiés ont été mis au point, est peu visible et lisible dans la maquette, tout autant que le rôle des enseignants référents dans un domaine qui semble principalement dépendre du CACIOPE. En dehors des chiffres pour *Études hispaniques et hispano-américaines* (32,2 % en 2008/2009 - 91,6 % en 2010/2011 - augmentation corrélée au nouveau parcours enseignement du master), aucun indicateur ne figure concernant la poursuite des études en deuxième cycle universitaire, l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 ou le devenir des sortants non diplômés, ce qui rend toute analyse inopérante.

La formation est assurée par une équipe de 140 enseignants statutaires (dont 60 % pour *Études anglophones*) présentée de façon disparate sans indication transversale de la répartition des responsabilités. A partir d'informations parcellaires et souvent peu pertinentes, la mention apparaît comme un assemblage de spécialités sans véritable mode



de gouvernance. Le conseil de perfectionnement projeté, sans représentants des milieux professionnels ni anciens étudiants, s'apparente plutôt à une commission *ad hoc*. Les indicateurs concernant le nombre global d'heures assurées par les enseignants-chercheurs (55 % pour « toutes spécialités confondues ») sont peu fiables et difficilement exploitables ; les très rares heures assurées par des intervenants professionnels sont plutôt anecdotiques. L'analyse de la population entrante est limitée à des considérations générales sans prise en compte d'hypothétiques évaluations dans le pilotage. Hormis les opérations pilotées par l'établissement vaguement mentionnées, aucune action concertée ne semble avoir été entreprise ni envisagée au niveau de la mention, en particulier vers les structures administratives et les entreprises.

- Points forts :
  - Équilibre et progressivité d'un projet pédagogique restructuré avec généralisation d'un système majeure/mineure favorisant les réorientations et offrant des débouchés plus diversifiés.
  - Diversité d'une offre de formation (spécialités et parcours) fortement mutualisée ; originalité du parcours *Études anglophones/Philosophie*, création de la mineure « Cultures des pays de langues européennes » et de l'EC (élément constitutif) « Métiers de la culture à l'international »
  - Partenariats multiples avec des établissements universitaires étrangers.
  - Soutien logistique des services communs CACIOPE et COMETE - Centre Optimisé de Médiatisation et de Technologies Éducatives (Formation offerte sous condition en EAD - Enseignement à distance).
  
- Points faibles :
  - Évaluation des enseignements par les étudiants limitée à des initiatives individuelles dans l'attente d'une systématisation de la procédure par l'établissement.
  - Tableaux des indicateurs trop souvent incomplets, illisibles ou inexistant, et inexploitable.
  - Baisse régulière du taux des étudiants admis en L2 et ayant validé leur diplôme, procédures de réorientation peu explicites et aide à l'élaboration du projet professionnel peu lisible.
  - Mention apparaissant essentiellement comme un agrégat de spécialités sans véritable mode de gouvernance, projet de création d'un conseil de perfectionnement (sans personnalités extérieures ni anciens étudiants) s'apparentant plutôt à une commission *ad hoc* (traitement des questionnaires).
  - Peu d'actions de valorisation du diplôme entreprises au niveau de la mention.
  - Dossier hétérogène constitué de l'assemblage des contributions, souvent inégales, des différentes spécialités.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable que la mention se dote rapidement des moyens permettant d'en améliorer le pilotage (évaluation des enseignements par les étudiants, connaissance de la population étudiante et de son devenir) et d'un mode de gouvernance approprié avec un conseil de perfectionnement opérationnel incluant des représentants des milieux professionnels (aujourd'hui absents de la formation) et des anciens étudiants.

L'équipe de formation devrait très rapidement se saisir de la baisse régulière et inquiétante du taux des étudiants admis en L2 et validant leur diplôme, et introduire les actions correctives nécessaires en concertation étroite avec les services communs de l'établissement (SUFOM, CACIOPE, COMETE).

Il conviendrait de formaliser les dispositifs d'aide à l'élaboration du projet professionnel et les procédures de réorientation et de mener une réflexion sur la prise en compte de la formation continue.

Il serait souhaitable que des initiatives soient prises, au niveau de la mention, pour mener des actions de communication volontaristes en direction des structures administratives et des entreprises liées aux champs professionnels visés.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement

**Responsable de la formation :**

**NOM Prénom** | AJI Hélène

**Email** | [helene.aji@u-paris10.fr](mailto:helene.aji@u-paris10.fr)

**1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »**

**Appréciation globale** | S'il est vrai que la présentation choisie met en valeur la diversité des spécialités, cette mention LLCE n'en possède pas moins une réelle originalité et une grande cohérence. Nous soulignons la grande nouveauté de cette mention : la proposition d'un parcours unifié pour toutes les spécialités comprenant 2 langues (majeure/mineure), associées à une 2<sup>e</sup> mineure transversale et interdisciplinaire « Cultures des pays des langues européennes » qui garantit le caractère plurilingue et interculturelle de cette formation. Cette unité est renforcée par la création, dans le parcours personnalisé, des « Métiers de la Culture à l'international » qui reprend un élément préprofessionnalisant déjà expérimenté et validé en LMD2.

Cette formation plurilingue et interculturelle est à la base de la création de la nouvelle Licence d'Études Européennes et Internationales, qui en reprend les éléments essentiels, mais à un autre niveau. Et elle trouve une suite « naturelle » dans les études interculturelles et plurilingues de certains Masters LLCE proposés à Paris Ouest Nanterre.

L'ouverture vers les disciplines d'autres UFR (Histoire, Sciences du langage, Philosophie) répond aux attentes en pluridisciplinarité des étudiants tout en préservant la lisibilité et la fonctionnalité des formations.

**Points forts** | Nous nous réjouissons de constater que les experts de l'AERES ont reconnu le travail effectué et les en remercions : la simplification des socles en L1 et la généralisation des options Majeure/Mineure sur l'ensemble des formations et à tous les niveaux représente une refonte radicale de notre offre.

**Points faibles**

1. L'Établissement apporte *infra* une réponse globale sur le suivi des cohortes d'étudiants (mise en place de l'OVE au niveau de l'Établissement) et sur l'évaluation de la formation par les étudiants.
2. La baisse régulière du taux des étudiants admis en L2 est déjà l'objet d'une attention soutenue et d'un travail réel (tuteurs et enseignants référents désignés au niveau de l'UFR). Cependant cette difficulté à remédier au faible niveau des étudiants s'inscrivant L1 sera l'une des priorités du Conseil de perfectionnement, qui va se mettre en place suite aux observations du comité. Nous rappelons seulement que l'offre actuelle et le pilotage de la licence LLCE ont été pris en charge par des instances formalisées préexistantes, notamment les responsables d'années, le comité des Directeurs de département et le Conseil d'UFR.
3. La mention de Licence LLCE, telle qu'elle a été conçue pour le LMD3 n'est pas un « agrégat de spécialités », en dépit d'une présentation sans doute maladroite. Si l'exigence nouvelle d'un « conseil de perfectionnement » dûment

formalisé doit certainement être acceptée dans une composition ouverte, incluant d'anciens étudiants et des représentants des milieux professionnels, ce conseil existe déjà, dans l'informalité d'un groupe de travail très actif depuis deux ans, et qui a renouvelé en grande partie la conception de la mention, par le développement d'une réelle synergie entre les spécialités. Ce groupe de travail est venu en appui aux instances de pilotage classique des formations.

4. Les actions de valorisation du diplôme ont été entreprises au niveau des spécialités. Nous sommes conscients que désormais une harmonisation des actions sera nécessaire pour valoriser l'originalité de la formation au niveau de la mention.

## **2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »**

Nous avons bien compris les remarques sur l'amélioration du pilotage. En particulier, un conseil de perfectionnement avec ouverture aux étudiants et au monde culturel, économique et social sera mis en place au niveau de la mention.

Décalage des effectifs entre L1 et L2 : les créations de l'Etablissement pour le L1 (Culture générale et Consolidation du français) sont très intéressantes pour proposer des modalités de remise à niveau à tous les entrants. Ces créations pourraient en effet être consolidées et approfondies par l'introduction de groupes de niveau en L1.

Une réflexion est en cours au niveau de la mention, de l'UFR et de l'établissement pour renforcer les dispositifs existants d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel.

Des initiatives seront prises pour améliorer l'information auprès des lycéens, la communication en direction des entreprises, et la valorisation du diplôme, notamment par la mise en place de dispositifs de prévention et de remédiation du « décrochage » de première année.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université ( <http://ove.u-paris10.fr/> ), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
**M. Jean-François Balaudé**

